

Définition Pavillon : (n.m.) Corps de logis généralement carré construit à l'extrémité d'un bâtiment, dont la façade est en retrait ou en saillie et qui possède sa toiture propre.

Du latin *papilio* (papillon, tente). Félibien en donne cette définition dans *Des principes de l'architecture* (1676) :
« Pavillon. C'est un corps de logis qui accompagne la maison principale, & qui est au bout de quelque galerie ; ou bien un corps de logis seul qui est ainsi nommé à cause de la forme de sa couverture, qui ressemble à celle des pavillons ou tentes d'armées. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

